

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES



Délibération du conseil municipal
n°D11_2023
Séance du 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 3 mars 2023.

Présents : Mmes, MM., Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Éric GRANGER, Pierre HUGARD, Bertrand SEVESTRE, Laetitia KOLCZ, Alexandra PAYEN, Jean-Baptiste TOURET, Johanna POTFER.

Absent excusé : Mme Nadine ORSAT ayant donné procuration à M. Olivier BELLÉGO.

Mme Marie-Claude MARIE, ayant donné procuration à Mme POTFER Johanna.

Absent : Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra PAYEN.

Nombre de conseillers en exercice : 13.

Présents : 10.

Votants : 12.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022.

Monsieur le 2^{ème} adjoint au maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public au maire, ordonnateur de la commune. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

En outre, le vote du compte de gestion doit intervenir avant celui du compte administratif.

Aussi, il présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2022 du budget principal établi par le comptable public. (voir annexe 1).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget principal.

Le Secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire,



Cyril CATHELINÉAU

Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2023
Télétransmis en Préfecture le : 10 MARS 2023
Notifié ou publié le : 10 MARS 2023